

le 15 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASES 185G Locaux 134, rue d'Alésia (14^{ème}) et 1, allée Alquier Debrousse (20^{ème}) - Signature de deux conventions d'occupation temporaire du domaine public entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre IV, article L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2122.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose la signature des conventions d'occupation du domaine public des locaux occupés par les centres de santé Balkans (20^{ème}) et Tisserand (14^{ème}), du CASVP.au Département de Paris (DASES) ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer les conventions d'occupation du domaine public, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec le CASVP, pour les locaux situés :

- 1, allée Alquier Debrousse (20ème) ;
- 134, rue d'Alésia (14ème).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO

